



Création et reprise d'entreprise en agriculture



RÉUSSIR SON INSTALLATION

Accueillir, informer, conseiller partout en France

chambres-agriculture.fr



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE VOUS ACCOMPAGNENT À CHAQUE ÉTAPE CLÉ DE L'INSTALLATION À LA TRANSMISSION

S'INFORMER AU POINT ACCUEIL INSTALLATION/TRANSMISSION

- Les démarches
- Les ressources locales
- Autodiagnostic
- Planning



repertoireinstallation.com

SE METTRE EN RELATION
avec un repreneur/un cédant

PROAGRI

Tout au long de votre projet,
nos conseillers vous
accompagnent pour :

TRANSMETTRE
VOTRE EXPLOITATION

PILOTER
VOTRE ENTREPRISE



S'INSTALLER



ÉMERGENCE
DE PROJET



RECHERCHER
UNE EXPLOITATION



SE FORMER

Réalisation de formations
personnalisées



BÂTIR
SON PROJET

Avec l'aide de nos
conseillers PROAGRI

i 1200

conseillers du réseau **Chambres d'agriculture** travaillent sur la thématique de l'installation, de la transmission et du conseil d'entreprise

Focus installation

QUELLES AIDES POUR S'INSTALLER ?



POUR QUI ?

Les jeunes agriculteurs.

Il existe aussi des aides pour les nouveaux agriculteurs (+ de 40 ans) et en fonction du projet.



Un jeune agriculteur doit répondre aux critères* suivants :

- ✓ Avoir entre 18 et 40 ans
- ✓ Être "chef d'exploitation"
- ✓ Avoir un niveau de formation et/ou des compétences requises

*Ces critères peuvent être modulés selon les régions.

COMBIEN ?



de **4 000 €** jusqu'à **75 000 €** maximum

selon votre projet et votre région d'installation.

COMBIEN DE TEMPS ?



Sur **5 ans**



OÙ ?

Sur **tout** le territoire national



POURQUOI ?

Les aides à l'installation permettent d'**abonder votre trésorerie** et de **lancer votre activité plus efficacement** : achat de matériel, cheptel, foncier...

**Aide Jeunes
Agriculteurs**

COMMENT LA CHAMBRE D'AGRICULTURE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE PROJET ?



Aide à la réalisation de votre étude prévisionnelle :

- Chiffrage des charges et des produits
- Prévission des investissements indispensables et sources de financement
- Estimation des résultats économiques de votre exploitation



Préparation au métier d'agriculteur :

- Plan de professionnalisation et de formation personnalisé
- Formation nécessaire selon votre expérience et vos compétences (techniques, économiques, environnementales, humaines)



Accompagnement à la réalisation des démarches administratives :

- Obtention d'autorisation d'exploiter, création ou reprise d'entreprise via le guichet unique, demande d'aides publiques, souscription d'assurances etc.



Quels que soient votre âge, votre parcours professionnel, votre projet, les conseillers PAI sont là pour vous donner les clés de votre réussite !



Anticipez
votre projet d'installation
Durée : minimum 12 mois



Profitez d'un
d'accompagnement
personnalisé et sur mesure



Rendez-vous au point accueil installation de votre département :

VOUS INFORMER

sur les **démarches**,
les interlocuteurs,
les aides financières, les
accompagnements humains
et **techniques existants**



VOUS ORIENTER



vers les **partenaires**
de l'installation et
de l'accompagnement



vers les **conseillers**
PPP (Plan de
Professionnalisation
Personnalisé)

Retrouvez toutes les informations pratiques sur les PAI en France :



Un numéro de téléphone unique
pour vous renseigner :

0820 222 935

0,09€ TTC/minute, plus coût d'un appel local

Contactez le PAI
de votre département :

